

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 22 (1951)

Heft: 8

Rubrik: Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J. (ADIJ et Pro Jura) : rapport de situation au 18 août 1951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

école à l'autre. On y tendra par la création d'associations de communes pour l'entretien d'une école secondaire (« Bezirksschule » dans certains cantons alémaniques) et le développement à cinq classes des écoles plus petites. Les efforts faits à Malleray représentent un premier pas dans ce sens ; nous devons en souhaiter ardemment l'aboutissement.

Une aide matérielle devrait, d'autre part, être accordée aux élèves doués, par l'extension du système des bourses et des prêts. Certes, ces bourses existent déjà, mais elles sont si maigres qu'elles suffisent à peine à couvrir l'achat du matériel d'enseignement. Elles ont aussi un caractère indéniable d'aumône, bien qu'elles n'apportent aucune contribution aux frais d'entretien très élevés de l'étudiant vivant hors de sa famille. En attendant l'intervention, dans ce domaine, des pouvoirs publics, ce serait la tâche des grandes associations jurassiennes de prendre les premières mesures. Nous invitons chaleureusement les organes directeurs de l'ADIJ et de la Société jurassienne d'Emulation à étudier la création d'un « Fonds jurassien des bourses d'études » ; il y a nécessité urgente. Aujourd'hui, seuls des jeunes gens de condition sociale aisée peuvent accéder aux études supérieures : notre démocratie n'est pas sans quelques défauts, même dans le domaine de l'enseignement !

Au surplus, il est indispensable de faire largement appel aux services de l'orientation professionnelle. Le conseiller d'orientation aidera les parents à diriger leur enfant vers l'activité dans laquelle celui-ci pourra se réaliser le plus complètement. Le corps enseignant apportera ici une collaboration très précieuse, car le maître, en contact étroit avec ses élèves, les regardant travailler, les surveillant sur le terrain de sport, les observant dans leurs rapports avec leurs camarades, peut, mieux que personne, les diriger vers la profession la plus adaptée à leur caractère et à leurs possibilités intellectuelles.

* * *

L'accès aux études d'un plus grand nombre de jeunes gens ne devrait pas avoir pour conséquence un abaissement du niveau de celles-ci. La sélection et l'élimination s'imposent à l'école secondaire, comme elles sont nécessaires au gymnase et dans les écoles professionnelles. Le problème réside dans la réalisation d'un équilibre optimum entre la culture la plus solide et un plus grand nombre d'élèves, car il est de notre devoir d'apporter à chaque adolescent le maximum de culture qui lui convient, tout en l'orientant vers la profession qui lui permettra de développer au mieux sa personnalité. Nous travaillons ainsi à la défense spirituelle du pays et au maintien de la paix sociale, plus que jamais nécessaires.

H. LIECHTI

Inspecteur des écoles secondaires du Jura.

Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et Pro Jura)

RAPPORT DE SITUATION AU 18 AOUT 1951

I. Contributions votées

1. 76 communes, représentant 63,659 habitants, soit 61,3 % des communes et 74,4 % des habitants ont voté des contributions pour un montant total de . Fr. 107,464.—

	Report	Fr. 107,464.—
La bourgeoisie de Grandval a voté une contribution de		Fr. 100.—
L'ADIJ et PRO JURA ont décidé de verser chacune Fr. 10,000.—, soit en tout.		Fr. 20,000.—
Le total des contributions votées à ce jour est de .		Fr. 127,564.—
2. 12 communes, représentant 5542 habitants, soit 9,7 % des communes et 6,4 % des habitants, n'ont pas encore pris de décision.		
3. 36 communes, représentant 16,370 habitants, soit 29,0 % des communes et 19,2 % des habitants, ont pris une décision négative. Il s'agit surtout de petites communes en difficultés financières.		

II. Contributions versées

1. Communes ayant versé la totalité de leur contribution : Asuel, Belprahon, Bévillard, Boncourt, Bressaucourt, Champoz, Chevenez, Cormoret, Cortébert, Courfaivre, Courroux, Courtelary, Crémines, Diesse, Duggingen, Eschert, Les Genevez, Grandval, La Heutte, Loveresse, Malleray, Mervelier, Montnol, Montmelon, Montsevelier, Mont-Tramelan, Moutier, Nods, Péry, Pleujouse, Pontenet, Rebévelier, Réclère, Reconvilier, Roche d'Or, Rossemaison, Seehof, Soyhières, soit 38 communes et l'ADIJ	Fr. 42,984.—
2. Communes ayant versé les annuités 1950 et 1951 : Beurnevésin, Buix, Bure, Charmoille, Courchavon, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Epiquerez, Fahy, soit 11 communes	Fr. 20,095.—
3. Communes ayant versé l'annuité 1950 seulement : Corgémont, Courchapoix, Court, Courtemaiche, Montignez, Saint-Ursanne, Sorvilier, Undervelier, soit 8 communes	Fr. 6,669.—
	<u>Fr. 69,748.—</u>

Les annuités 1950 et 1951 sont échues. Les communes sont priées d'en verser le montant à la Banque cantonale de Berne, succursale de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298 avec la mention « Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des CJ ».

Les organisateurs de l'action de solidarité.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source